

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

L'an Deux Mil Dix Sept le Vingt Neuf Septembre à 18 heures 30.

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, madame Elodie BAPTISTE est désignée à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Présidente : Madame Caroline CAYEUX

Madame Caroline CAYEUX, Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN, monsieur Franck PIA, monsieur Robert CHRISTIAENS, monsieur Jean-François DUFOUR, monsieur Charles LOCQUET (arrivé au dossier n°4), monsieur Jacques DORIDAM, monsieur Olivier TABOUREUX, madame Béatrice LEJEUNE, madame Fatima ABLA, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, madame Martine DELAPLACE, monsieur Gilles DEGROOTTE, monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Jean-Luc BRACQUART (départ au dossier n°37), monsieur Frédéric GAMBLIN, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, madame Elisabeth LESURE, monsieur Edmond BAILLY, monsieur Jean-Jacques DEGOUY, monsieur Alain DRUJON, monsieur Henry ANDERSEN (suppléant de monsieur Hubert PROOT), monsieur Claude POLLE, monsieur Noël VERSCHAEVE, monsieur Roger Nicolas (suppléant de monsieur Jean-Louis CHATELET), monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, Madame Florence ITALIANI, madame Françoise BRAMARD (arrivée au dossier n°7), madame Marie Claude DEVILLERS, madame Claudine GEOFFROY, monsieur Denis NOGRETTE, madame Corinne CORILLION, monsieur Yves SAJOT, monsieur Christophe de l'HAMAIDE (arrivé au dossier n°5), Madame Anne GEFFROY (arrivée au dossier n°8), madame Jacqueline FONTAINE, Madame Guylaine CAPGRAS, monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, monsieur Sylvain FRENOY, Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Cécile PARAGE, Madame Myriam DEBRAINE (suppléante monsieur Laurent DELAERE), monsieur Jérôme LIEVAIN, monsieur Mamadou LY, Monsieur Philippe VIBER, Christophe GASPART, monsieur David NEKKAR (arrivé au dossier n°2), Madame Charlotte COLIGNON DUROYON (arrivée au dossier n°6), monsieur Christophe TABARY (arrivée au dossier n°10), monsieur Grégory NARZIS, monsieur Medhi RAHOUI, monsieur Antoine SALITOT, monsieur Benoit MIRON (arrivé au dossier n°9) madame Elodie BAPTISTE.

Monsieur André DUTHOIT, monsieur Jacques BILLORE, madame Monique THIERRY, monsieur Serge COURTOIS, monsieur Philippe DESIREST, monsieur Joël LIONNET, madame Anne FUMERY, madame Béatrice PERNIER, monsieur Jean-Luc SAUVE, monsieur Patrick SIGNOIRT, monsieur David ILLIGOT, madame Salima NAKIB, monsieur Mohrad LAGHRARI

Monsieur Bruno MARCHETTI représenté par monsieur Dominique DEVILLERS
Monsieur Gilles BOITEL représenté par monsieur Charles LOCQUET (à partir du dossier n°4)
Monsieur Christian SADOWSKI représenté par monsieur Jean-Louis VANDEBURIE
Monsieur Laurent LEFEVRE représenté par monsieur Gérard HEDIN
Monsieur Laurent DELMAS représenté monsieur Christophe TABARY (à partir du dossier n°10)
Madame Nelly DEBRYE représentée par madame Dominique DEVILLERS
Monsieur Jean-Paul TERNISIEN représenté monsieur Philippe VAN WALLEGHEM
Monsieur Dominique CORDIER représenté par madame Caroline CAYEUX
Madame Françoise BRAMARD représentée par Franck PIA (jusqu'au dossier n°6)
Monsieur Michel ROUTIER représenté par monsieur Jean-Luc BRACQUART (jusqu'au dossier n°36)
Madame Anne GEFFROY représentée par monsieur Thibaud VIGUIER (jusqu'au dossier n°7)
Monsieur Jean-Charles PAILLART représenté par madame Martine DELAPLACE
Madame Aysel SENOL représentée par monsieur Pierre MICHELINO
Madame Charlotte COLIGNON DUROYON représentée par monsieur Jacques DORIDAM (jusqu'au dossier n°5)
Monsieur Grégory PALANDRE représenté par monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE
Madame Nathalie KABILE représentée par monsieur Robert CHRISTIAENS
Monsieur Benoit MIRON représenté par monsieur Olivier TABOUREX (jusqu'au dossier n°8)
Madame Chanez HERBANNE représentée par monsieur Jean-Marie JULLIEN

Date de la convocation : le 22 septembre 2017

Date d'affichage : le 6 octobre 2017

Nombre de présents : 51 au dossier n°1 : 52 aux dossiers n°2 et n°3 : 53 au dossier n°4 : 54 au dossier n°5 : 55 au dossier n°6 : 56 au dossier n°7 : 57 au dossier n°8 : 58 au dossier n°9 : 59 du dossier n°10 au dossier n°36 : 58 au dossier n°37 (monsieur Jean-Luc Bracquart ne prend pas part au vote) : 59 à partir du dossier n°38	Nombre de votants: 67 au dossier n°1: 68 aux dossiers n°2 et n°3: 70 au dossier n°4: 71 du dossier n°5 au dossier n°9: 73 à partir du dossier du 10 au dossier 36: 71 au dossier n°37 (monsieur Jean-Luc Bracquart ne prend pas part au vote): 73 à partir du dossier n°38
--	---

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 29 septembre 2017 à 18H30 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

MOTION DE SOUTIEN A LA REALISATION DU PROJET ROISSY PICARDIE

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la motion de soutien à la réalisation du projet Roissy-Picardie.

MOTION DE SOUTIEN À LA RÉALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

Les membres du conseil communautaire approuvent à la majorité la motion en faveur du soutien à la réalisation du CANAL SEINE NORD EUROPE.

1. Administration générale - personnel - tableau des effectifs - ajustement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'ajustement du tableau des effectifs recense les postes identifiés dans les différents services communautaires afin de répondre aux besoins et aux attentes des habitants du Beauvaisis.

2. Administration générale - personnel - convention de partenariat avec le crédit social des fonctionnaires et le CRESERFI

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer la convention de partenariat tripartite avec l'association crédit social des fonctionnaires et le CRESERFI (crédit et services financiers) qui a pour objet de donner accès aux agents de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à l'ensemble des services du CSF dans les domaines suivants :

- crédits pour tous les besoins de l'existence, prêts personnels et immobiliers ;
- l'assurance : des personnes et des biens ;
- vie quotidienne (service travaux, services à la personne, diagnostics immobiliers, etc.)

3- Politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) Hauts-de-France : validation de l'accord-cadre de l'espace de dialogue de l'Oise 2016-2021

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'accord-cadre de l'espace de dialogue de l'Oise 2016-2021 pour la période 2016-2021; qui précise le cadre stratégique partagé entre les territoires et la région, les modalités de fonctionnement de la gouvernance et les moyens d'ingénierie territoriale dont disposent les territoires pour mettre en œuvre la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier

4. Création du syndicat mixte du pôle métropolitain de l'Oise - adoption et représentation de la communauté agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la création du syndicat mixte du pôle métropolitain de l'Oise formé de trois agglomérations fondatrices :

- La communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- La communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et la basse Automne ;
- La communauté d'agglomération Creil Sud Oise.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les statuts du syndicat mixte du pôle métropolitain de l'Oise

Les membres du conseil communautaire désignent à l'unanimité madame Caroline CAYEUX et messieurs Dominique devillers, Gérard HÉDIN, délégués titulaires, pour représenter la collectivité au sein des instances délibérantes du syndicat mixte et madame Corinne CORILLION et messieurs Charles LOCQUET et Jean-Marie JULLIEN en qualité de délégués suppléants.

5. Création d'un pôle d'équilibre territorial rural (PETR)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'intention de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, en collaboration avec les EPCI membres du Grand Beauvaisis, de créer un pôle d'équilibre territorial rural ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la création du pôle d'équilibre territorial rural avec les EPCI membres du Grand Beauvaisis ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier

6. Demande de subvention FEDER ITI - assistance technique du Beauvaisis 2014 - 2020

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter l'autorité de gestion des fonds structurels d'investissements 2014-2020, pour toute demande de financement (incluant les demandes de subvention et de paiement) pour les actions relevant de l'axe 8 du programme opérationnel (intitulé « assistance technique »), de la région Picardie 2014-2020, à un taux maximal de l'assiette subventionnable.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à signer tous les documents relatifs à ce dossier sur la période du programme.

7. Élaboration du contrat local de santé (CLS) sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de valider le principe de lancement de la mise en œuvre du contrat local de santé lequel inclut un conseil local de santé mentale ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'affecter un agent au contrat local de santé et de solliciter l'État pour financer à hauteur de 50% le temps passé à l'animation la création d'un conseil local de santé mentale.

8. Attribution de subventions au titre du fonds de développement communautaire - complément à la programmation 2017

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune d'Auneuil d'un montant de 17 750,58 € pour les travaux de réhabilitation de l'intérieur de l'Eglise de Troussures ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Bailleul Sur Thérain d'un montant de 2 755,51 € pour les travaux d'équipement du périscolaire ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Bonlier d'un montant de 4 001,57 € pour les travaux de restauration et préservation de l'Eglise de Bonlier ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune d'Auteuil d'un montant de 21 566 € pour les travaux d'aménagement du café municipal ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune d'Auteuil d'un montant de 1 845 € pour les travaux d'aménagement de la cuisine du café municipal ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de La Rue Saint Pierre d'un montant de 5 000 € pour les travaux de réhabilitation du préau du périscolaire ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Troissereux d'un montant de 60 000 € pour la réhabilitation du Presbytère en maison des associations ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Troissereux d'un montant de 3 750 € pour les travaux d'aménagement du cimetière ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'autoriser la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers.

9. Valorisation du bois du moulin de la Fos : accord de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour les demandes de subventions et d'obtentions de financements par la société d'aménagement de l'Oise (SAO)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la société publique locale société d'aménagement de l'Oise (SPL SAO) à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels et à percevoir les financements accordés pour la valorisation du bois du moulin de la Fos, situé sur 8 hectares entre l'avenue John Fitzgerald Kennedy et le Therain.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ce dossier.

10. Aménagement - projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boulenger - bilan de la concertation

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'arrêter le bilan de la concertation préalable conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme

11. Aménagement - projet de ZAC Boulenger - approbation des enjeux et objectifs de l'opération, périmètre d'intervention, programme et bilan financier prévisionnel

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité les enjeux et objectifs de l'opération de la future ZAC Boulenger à Auneuil ainsi que le programme et le bilan financier prévisionnel

12. Aménagement - projet de zone d'aménagement concerté Boulenger - attribution de la concession d'aménagement à la société d'aménagement de l'Oise

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de concéder la réalisation de la future zone d'aménagement concerté (ZAC) Boulenger

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner la société publique locale d'aménagement de l'Oise (SPL SAO) comme concessionnaire de la future ZAC

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le traité de concession d'aménagement

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer - le traité de concession confiant la réalisation de la future ZAC Boulenger à la société publique locale d'aménagement de l'Oise (SPL SAO) et toutes pièces et autorisations relatives à ce dossier

13. Aménagement - zone d'aménagement concerté Saint-Mathurin - approbation du cahier des charges de cession de terrains (CCCT)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le cahier des charges de cession de terrains de la ZAC Saint-Mathurin

14. Aménagement - zone d'aménagement concerté de Beauvais-Tillé - approbation du dossier de réalisation modifié

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le dossier modifié de réalisation de la ZAC de Beauvais-Tillé.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de prescrire les mesures de publicité suivantes, chacune des formalités mentionnant le ou les lieux où le dossier pourra être consulté : affichage de la délibération pendant une durée d'un mois en mairie de Beauvais et Tillé ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération ; mention de cet affichage par voie d'avis inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; publication au recueil des actes administratifs

15. Aménagement - zone d'aménagement concerté de Beauvais-Tillé - approbation du programme des équipements publics modifié

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le programme des équipements publics de la ZAC de Beauvais-Tillé .

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de prescrire les mesures de publicité suivantes, chacune des formalités mentionnant le ou les lieux où le dossier pourra être consulté : affichage de la délibération pendant une durée d'un mois en mairie de Beauvais et Tillé ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération ; mention de cet affichage par voie d'avis inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; publication au recueil des actes administratifs

16. Aménagement - documents d'urbanisme- avis sur le plan local d'urbanisme (PLU) arrêté d'Aux Marais

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Aux Marais arrêté le 25 avril 2017.

17. Aménagement - documents d'urbanisme- avis sur le plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Litz

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Litz arrêté le 30 juin 2017

18. Foncier - zone d'aménagement concerté (ZAC) Beauvais-Tillé - acquisition - Voirie de l'information géographique et forestière (IGN)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'acquérir auprès du département de l'Oise la parcelle cadastrée section AL n° 222 d'une superficie de 1893 m² au prix de 7 € le m², soit 13 251 €.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'acquérir auprès de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise la parcelle cadastrée section AL n° 210p d'une superficie de 248 m² environ au prix de 7 € le m².

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

19. Foncier - convention de servitude-parcelles A 840, A 1161, A 1163- Therdonne

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la création d'une servitude de passage liée à l'établissement d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sous les parcelles cadastrées section A ns° 840, 1161 et 1163 appartenant à la SCI SANDMARCA.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** le versement d'une indemnité de 1749,60 euros à la SCI SANDMARCA.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer les actes notariés ou administratifs et à régler les frais, droits et honoraires liés à cette opération foncière.

20. Habitat privé - programme d'intérêt général (PIG) « Bien chez soi » - reconduction sur la période 2018-2021

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la reconduction du PIG à l'échelle de la CAB, pour la période 2018-2021 et dès le 1^{er} janvier 2018 de sorte que le dispositif ne subisse pas d'interruption,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat du PIG avec l'Etat / Anah, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les partenariats financiers avec l'Anah, le conseil régional des Hauts de France, le conseil départemental de l'Oise, tant sur le volet investissement que sur le volet ingénierie du dispositif, et à solliciter les autorisations de commencement anticipés afférentes avant le 1^{er} janvier 2018, afin que l'opération ne soit pas interrompue,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la poursuite des actions d'accompagnement au PIG, en application du règlement détaillé ci-annexé,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de confier le suivi-animation du dispositif « bien chez soi » à un opérateur privé dans le cadre d'un marché public,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à notifier dans ce cadre d'action l'octroi de subventions aux bénéficiaires.

21. Politique de la ville - prévention - Emmaüs Beauvais - attribution de subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention de 3 000 euros à l'association Emmaüs Beauvais pour cette action, en complément de la subvention demandée auprès du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance),

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier.

22. Politique de la ville - prévention - ligue Française pour la santé mentale (LFSM) - attribution de subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association la ligue Française pour la santé mentale pour ce projet, en complément des subventions demandées auprès du SPIP, du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) et de la DDPJJ (direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse),

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions et toute pièce afférente à ce dossier.

23. Politique de la ville - prévention - prévention routière - attribution de subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association prévention routière pour les actions « challenge d'éducation routière » et « sensibilisation auprès des seniors »,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier.

24. Politique de la ville - prévention - Jean de la Lune - attribution de subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention de 1 380 euros à l'association Jean de la Lune pour l'action « marionnettes et médiation au sein du quartier femme du centre pénitentiaire de Beauvais », complément des subventions demandées auprès du SPIP et du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier.

25. Environnement - cadre de vie - points verts de Verderel-lès-Sauqueuse et la Neuville en Hez - ajustement des horaires

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'ajuster les horaires d'ouverture des points verts de Verderel-lès-Sauqueuse (Hameau de Guehengnies) et de La Neuville-en-Hez.

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le règlement intérieur des points verts

26. Environnement - cadre de vie - extension et ajustement des horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'extension des horaires d'ouverture de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'ajustement des horaires d'ouverture de la déchetterie de Velennes.

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le règlement intérieur des déchetteries intercommunales

27. Environnement - cadre de vie - implantation de colonnes enterrées Square Gaudefroy Hermant/Rue Saint-Laurent sur Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais et le syndicat de copropriété Dubois-du-Portal pour l'implantation de colonnes enterrées Square Gaudefroy Hermant/Rue Saint-Laurent sur Beauvais.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

28. Assainissement – eaux pluviales – complément programme pluvial 2017

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les deux opérations complémentaires au titre du programme d'investissement pluvial 2017.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la création d'un réseau d'eaux pluviales rue Gillet au hameau de Wagicourt sur la commune de Therdonne (100ml Ø 300 mm) : 44,599,50 € TTC.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la création d'un bassin de gestion des eaux pluviales à l'amont de la déviation actuelle de Beauvais (rocade nord). Ce bassin d'un volume de près de 15000 m³ s'appuierait sur le remblai de la déviation et permettrait de réduire de moitié le débit de fuite vers la rue de Villers Saint Lucien à Beauvais, à savoir 100 l/s au lieu de plus de 200 l/s actuellement : 184,071,60 € TTC.

29 Assainissement – eaux usées – service public assainissement – rapports du délégataire 2016

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des rapports annuels du délégataire du service public d'assainissement collectif de l'année 2016.

30 Assainissement – eaux usées – contrats de délégation du service public d'assainissement collectif - avenants

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes des différents avenants aux contrats de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'eau potable.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la convention pour le recouvrement des redevances et taxes assainissement collectif de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur la ville de Beauvais.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à ces avenants.

31 Assainissement – service public d'assainissement non collectif (SPANC) – rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'année 2016.

32 Assainissement – service public d'assainissement collectif – rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2016.

33 Finances – Fiscalité – taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – exonérations de locaux à usage industriel et de locaux commerciaux

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'exonérer pour l'année d'imposition 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux dont la liste figure en annexe.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIRATION RETIREE

35 Commerce – versement d'une subvention SASTI – accompagnement des entreprises en difficulté et alimentation du fonds de secours travaux

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le versement d'un montant de 10.000,00 euros au S.A.S.T.I. Oise.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer les conventions d'objectifs et de moyens, joints en annexe.

36 Pépinière et hôtel d'entreprises – candidature au label régional parc d'innovation et création d'un incubateur

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à déposer un dossier de candidature au label parc d'innovation et à signer tout document relatif à ce projet.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer au budget annexe de la pépinière les recettes et dépenses liées à cet incubateur.

37 Transports urbains – avenant n°1 au contrat d'exploitation du service public

Monsieur Jean-Luc BRACQUART n'a pas pris part au vote

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la délégation de service public (DSP) transports qui prend en compte le renforcement de l'offre de services.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer cet avenant.

38 Transports urbains – mise en place de renforts de services au réseau Corolis – demande de subvention auprès des partenaires institutionnels

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du SMTCO, pour le fonctionnement de ce service sur réservation préalable.

39 Expérimentation d'une liaison entre le centre-ville de Beauvais et le hameau de Plouy-Saint-Lucien demande de subvention auprès des partenaires institutionnels

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès du SMTCO, pour le fonctionnement de ce service sur réservation préalable.

40 Transports urbains – Inscription de l'ADAPEI 60 sur la liste des associations exonérées du versement transport

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'inscription de l'ADAPEI 60 sur la liste des associations exonérées du versement transport urbain appliqué sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

41 Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais – rapport d'activités 2016

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport d'activités de l'office de tourisme de l'agglomération du Beauvaisis de l'année 2016.

42 Tourisme – subvention exceptionnelle – arts et cultures de la Neuville en Hez

Les membres du conseil communautaire accordent **à l'unanimité** une subvention de 800,00 € au profit de l'association arts et cultures de la Neuville en Hez.

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente ou le vice-président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

43 Équipements culturels – réseau des médiathèques du Beauvaisis : actualisation du règlement intérieur

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'adoption du nouveau règlement intérieur des médiathèques.

44 Équipements culturels – réseau des médiathèques du Beauvaisis : conventions de partenariat avec la Compassion, la Ludo Planète, le Clos du Beauvaisis et la crèche le Chat Perché

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente ou le vice président délégué à signer les conventions de partenariat avec la Compassion, la Ludo Planète, le Clos du Beauvaisis et la crèche le Chat Perché.

45 Équipements culturels – école d'art du Beauvaisis – vente de catalogues exposition Resources

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité** les termes de ce rapport et le prix de vente du catalogue qui est fixé à 10 €.


250 exemplaires du catalogue sont réservés pour la vente. Au terme de l'exposition, le catalogue pourra être acquis auprès de l'école d'art du Beauvaisis.

La séance est levée à 21 h 00

Fait à Beauvais le 29 septembre 2017

Pour extrait conforme,

La présidente,


Caroline CAYEUX